
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2022

COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février, à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 18 février 2022 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de membres présents : 43

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 51

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES		Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Martine	VERNU	x			
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE		x		I.DUBOIS
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x			
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x		JP. COURRIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x			
	Thierry	JOLIVET		x		
	Stéphane	MERIEUX			x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x			
CHATENAY	Chrystèle	CURT	x			
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x			
	Chantal	BROUILLET	x			
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x			
	Sylvie	BIAJOUX	x			
	Michel	JACQUARD	x			
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x			
	Pascal	CURNILLON	x			
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x		S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x			
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x			
CRANS	Françoise	MORTREUX	x			
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x			
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	x			
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x			

LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x			
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x			
MIONNAY	Henri	CORMORECHE			x	
	Émilie	FLEURY	x			
	Jean-Luc	BOURDIN	x			
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x			
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x			
	Rachel	RIONET	x			
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x			
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x			
	Evelyne	ESCRIVA	x			
	Pascal	GAGNOLET		x		L. LOREAU
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x			
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x			
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x			
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x			
	Martine	DURET			x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x			
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x			
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x			
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x		C. MANCINI
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x			
	Martine	MOREL-PIRON			x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x			
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x			
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x			
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x		F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x			
	François	MARECHAL	x			
	Géraldine	MERCIER		x		I.DUBOIS
	Didier	FROMENTIN	x			
	Agnès	DUPERRIER		x		D. FROMENTIN
	Jacques	LIENHARDT		x		
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT	x			

ADMINISTRATION GENERALE

I- APPEL DES PRESENTS

Madame la Présidente ouvre la séance. L'appel est effectué par Mme Laurie VERNOUX.

II- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Fabienne BAS-DESFARGES est élue secrétaire de séance par 48 voix pour et 2 abstentions (MM. JAYR et PETIT).

III- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 03 FEVRIER 2022

Madame la Présidente soumet à l'approbation du Conseil Communautaire le compte-rendu du 03 février 2022.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 45 voix pour et 5 abstentions (Mme VERNU, MM. JAYR, LANIER, MUNERET et PETIT) :

- **D'approuver** le compte rendu.

Arrivée de M. FLAMAND.

FINANCES

IV- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Jean-Paul COURRIER

Mme DUBOIS rappelle que ce DOB a été co-construit avec l'ensemble des services, de l'exécutif mais également de l'ensemble des commissions thématiques.

Le DOB représente donc une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie représentative mais également participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités budgétaires et sur les évolutions de la situation financière de notre collectivité préalablement au vote du budget primitif.

C'est tout l'objet de notre rapport soumis aux suffrages ce soir. Son esprit tend, en effet, à nous demander individuellement et collectivement ce que nous pouvons faire pour notre communauté de communes.

Il a été voulu simple d'accès sur la forme et transparent sur le fond.

Ce DOB a été construit sur la base du projet de territoire :

- Poursuivre la construction d'une intercommunalité de projet,
- Au service des communes, des habitants, des entreprises et l'ensemble des acteurs du territoire.

Nos politiques doivent donc œuvrer à un développement harmonieux du territoire et être des leviers essentiels en matière de développement économique et social, de la transition écologique, de la mobilité et de l'aménagement.

Chaque commune doit être actrice du développement commun, autant que de son propre développement.

Elle remercie l'ensemble des services sous le regard bienveillant de M. Bourdeau et plus particulièrement le service comptable et Alexandra Richard qui a su consacrer un temps considérable pour l'élaboration de ces documents d'excellente qualité.

M. COURRIER rappelle les objectifs du DOB :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité,
- Informer sur la situation financière de la collectivité.

Pôle aménagement du territoire – Budget annexe ADS :

M. MUNERET estime que la masse d'actes devrait réduire suite à la dématérialisation, comme pour Dompierre depuis novembre. Il faudra être prudent avec cette création de poste, peut-être partir sur un CDD et faire un bilan dans 6 mois.

M. MARECHAL explique que même en évaluant une baisse de 20% des actes, le service arriverait à traiter 300 actes / agent, faire la veille juridique, l'aide technique aux communes et même la mise en comptabilité des documents d'urbanisme. Une vigilance sera apportée.

M. CHALAYER remarque que le détail des investissements ne correspond pas au document transmis.

M. MARECHAL fait observer que le total de 15 500 € est identique, c'est la répartition des 3 lignes qui a changé.

M. COURRIER rappelle que ce sont les grandes lignes qui sont transmises pour le DOB.

Pôle aménagement du territoire – Budget annexe Commerces :

Mme PERI questionne sur les corners.

M. GAUTIER répond que ce sont du mobilier pour promouvoir les produits de la Dombes dans les commerces ou marchés.

Pôle aménagement du territoire – Budget annexe Zones d'activités :

M. MUNERET interroge sur les zones d'activités de petites surfaces et l'intérêt d'avoir un AMO.

M. PETRONE indique que l'AMO serait pour les 3 zones et soulagerait le service du développement économique pour lancer et analyser la consultation pour la maîtrise d'œuvre.

M. LANIER fait remarquer que pour la ZA de St Trivier sur Moignans, le cabinet d'urbanisme s'occupant de la révision du PLU précise que la démarche se fera sans enquête publique et durera un an.

Pôle aménagement du territoire – Budget général :

M. BARDON demande ce qu'est l'auto-stop organisé et interroge sur l'intérêt par rapport à Blablacar par exemple.

Mme BAS-DEFARGES explique que c'est une plateforme sécurisée à mettre en place comme le Rézo Pouce. Ce dispositif est gratuit et sur une échelle locale pour l'auto-stop.

Pôle service aux habitants – Budget général :

M. MUNERET constate que le montant des travaux de la crèche de Neuville les Dames est en hausse. Sur les 20 millions de dépenses, 33% sont consacrés aux crèches. Pour le fonds de concours du terrain synthétique, il a été abordé à l'époque de Chalaronne Centre mais pas adopté. Il demande la mise en place de fonds de concours pour toutes les communes d'ici la fin du mandat.

M. COURRIER indique que les fonds de concours seront présentés après. Pour la crèche de Neuville, nous espérons tenir l'objectif initial de 1 300 000 € malgré les contraintes circonstancielles.

Mme ESCRIVA ajoute que dans les 1 800 000 €, pour la crèche de Neuville, comprennent le mobilier et la hausse des matières premières. Il faudra anticiper les besoins du territoire, d'où l'inscription d'une étude de besoin, pour ne plus subir.

M. BARDON questionne sur les véhicules électriques pour les conseillers numériques.

M. COURRIER explique que cette somme correspond au renouvellement d'une part importante du parc automobile de la CCD.

Mme PERI demande s'il existe une réserve constructible et/ou une mise à disposition par la commune de Châtillon-sur-Chalaronne pour la construction de la Crèche.

M. MATHIAS répond négativement. La commune n'a malheureusement pas de terrain à mettre à disposition.

M. MANCINI interroge sur la surface du terrain du projet de crèche à Chatillon.

Mme ESCRIVA répond qu'il s'agit de 4 000 m².

Pôle développement durable – Budget général :

M. MUNERET rappelle que nous n'avons pas la compétence assainissement. Il ne faudrait pas lancer le schéma directeur trop tôt. Ensuite, une réflexion devra se faire sur l'harmonisation des prix.

M. POTTIER rappelle les échéances électorales municipales de 2026 et souligne la difficulté dans laquelle se retrouveraient de nouveaux élus face à un transfert de compétence qui n'aurait pas été préparé. Cela s'est produit sur certains EPCI et cela a été catastrophique.

Quant à un éventuel report du transfert automatique de l'assainissement, un temps évoqué, la Loi 3DS récemment adoptée semble confirmer qu'il n'est plus du tout envisagé.

C'est pourquoi il souhaite anticiper la prise de compétence avant 2026.

Il rappelle l'obligation tous les 10 ans d'effectuer les schémas directeurs. L'étude de moyens réalisée sous l'ancien mandat est bien faite. Il manque une partie sur les investissements à venir.

Pôle déchets – Budget annexe Déchets :

M. LANIER a rencontré des difficultés pour compléter les dossiers pour le CRTE.

M. MUNERET interroge sur l'emprunt et l'augmentation des marchés et l'intérêt de gérer en régie la collecte sur tout le territoire.

M. MONIER explique que le prêt n'est pas encore contractualisé, en attente du retour des subventions. Pour passer la collecte en régie, une réflexion est à venir. Il estime que cela n'apporterait pas forcément un gros gain financier pour la collectivité et pourrait apporter d'autres contraintes.

Pôle ressources – Budget général :

Mme PERI indique que les communes ont un contrat de maintenance pour l'informatique. Elle ne voit pas l'utilité d'un technicien informatique pour sa commune.

M. BOURDEAU rapporte les propos des contrôleurs de la CRC qui ont exprimé la nécessité pour la CCD de maîtriser son système de l'information, d'être en capacité de piloter et contrôler effectivement son prestataire.

M. GAUTHIER ajoute que les petites communes n'ont pas besoin de technicien.

M. MARECHAL soulève le problème de la cybersécurité et de la responsabilité des collectivités.

M. GAUTIER reprend à son compte les recommandations de la CRC.

M. MATHIAS confirme que la commune de Chatillon sur Chalaronne a eu le même retour pour son contrôle.

Mme DUBOIS fait observer que l'installation du SIG et le télétravail créent de nouvelles difficultés informatiques.

M. LANIER a été sensibilisé sur le point de la cybersécurité.

M. DUBOIS confirme que la CCD a besoin d'un technicien interne vu la flotte informatique de la collectivité.

Mme PERI demande la différence de prix pour les véhicules électriques.

M. BOURDEAU explique qu'il y aura différentes catégories de véhicules type fourgon, classique...

Mme PERI questionne sur l'ETP gestion financière et si c'est un poste supplémentaire.

Mme DUBOIS précise qu'actuellement le service comptabilité ne fait pas suffisamment de gestion.

M. BOURDEAU ajoute qu'il est apparu incontournable, suite au contrôle de la CRC et compte-tenu de la taille de la collectivité, sa surface budgétaire, le niveau de contrôle des finances de la CCD devrait être renforcé.

Il est proposé au Conseil Communautaire de passer au vote du rapport d'orientations budgétaires 2022.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide :

- **De prendre acte** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2022,
- **De prendre acte** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2022 organisé en son sein.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DES DELEGATIONS DE POUVOIR
DONNEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibérations du Bureau du 03 février 2022 :

- ✓ Demandes de subventions nouvelle déchèterie de Chatillon-sur-Chalaronne,
- ✓ Demande de subventions de la recyclerie de la Dombes,
- ✓ Attribution de subvention à Passerelle en Dombes (500 €).

INFORMATIONS DIVERSES

Tenue du prochain Conseil Communautaire : Jeudi 10 mars à 19h00 à Condeissiat

Fin de la séance : 21h55

Le secrétaire de séance,

Mme BAS-DESFARGES



La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,

Mme DUBOIS

